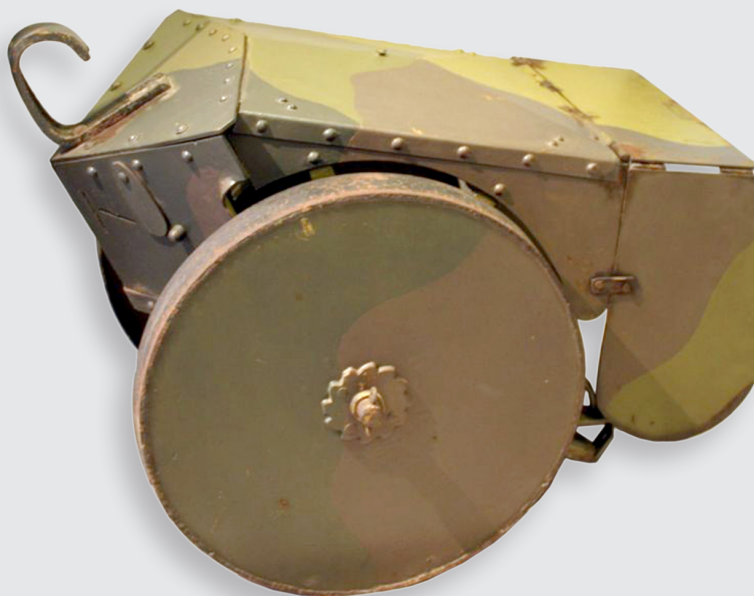


NUOVA **ANTOLOGIA**
MILITARE
RIVISTA INTERDISCIPLINARE DELLA SOCIETÀ ITALIANA DI STORIA MILITARE

N.2
2021

Fascicolo 8. Ottobre 2021
Storia Militare Contemporanea

a cura di
PIERO CIMBOLLI SPAGNESI



Società Italiana di Storia Militare

Direttore scientifico Virgilio Ilari
Vicedirettore scientifico Giovanni Brizzi
Direttore responsabile Gregory Claude Alegi
Redazione Viviana Castelli

Consiglio Scientifico. Presidente: Massimo De Leonardis.

Membri stranieri: Christopher Bassford, Floribert Baudet, Stathis Birthacas, Jeremy Martin Black, Loretana de Libero, Magdalena de Pazzis Pi Corrales, Gregory Hanlon, John Hattendorf, Yann Le Bohec, Aleksei Nikolaevič Lobin, Prof. Armando Marques Guedes, Prof. Dennis Showalter (†). *Membri italiani:* Livio Antonielli, Marco Bettalli, Antonello Folco Biagini, Aldino Bondesan, Franco Cardini, Piero Cimbolli Spagnesi, Piero del Negro, Giuseppe De Vergottini, Carlo Galli, Roberta Ivaldi, Nicola Labanca, Luigi Loreto, Gian Enrico Rusconi, Carla Sodini, Donato Tamblé,

Comitato consultivo sulle scienze militari e gli studi di strategia, intelligence e geopolitica: Lucio Caracciolo, Flavio Carbone, Basilio Di Martino, Antulio Joseph Echevarria II, Carlo Jean, Gianfranco Linzi, Edward N. Luttwak, Matteo Paesano, Ferdinando Sanfelice di Monteforte.

Consulenti di aree scientifiche interdisciplinari: Donato Tamblé (Archival Sciences), Piero Cimbolli Spagnesi (Architecture and Engineering), Immacolata Eramo (Philology of Military Treatises), Simonetta Conti (Historical Geo-Cartography), Lucio Caracciolo (Geopolitics), Jeremy Martin Black (Global Military History), Elisabetta Focchi Malaspina (History of International Law of War), Gianfranco Linzi (Intelligence), Elena Franchi (Memory Studies and Anthropology of Conflicts), Virgilio Ilari (Military Bibliography), Luigi Loreto (Military Historiography), Basilio Di Martino (Military Technology and Air Studies), John Brewster Hattendorf (Naval History and Maritime Studies), Elina Gugliuzzo (Public History), Vincenzo Lavenia (War and Religion), Angela Teja (War and Sport), Stefano Pisu (War Cinema), Giuseppe Della Torre (War Economics).

Nuova Antologia Militare

Rivista interdisciplinare della Società Italiana di Storia Militare
Periodico telematico open-access annuale (www.nam-sism.org)
Registrazione del Tribunale Ordinario di Roma n. 06 del 30 Gennaio 2020



Direzione, Via Bosco degli Arvali 24, 00148 Roma
Contatti: direzione@nam-sigm.org ; virgilio.ilari@gmail.com

©Authors hold the copyright of their own articles.

For the Journal: © Società Italiana di Storia Militare
(www.societaitalianastoriamilitare@org)

Grafica: Nadir Media Srl - Via Giuseppe Veronese, 22 - 00146 Roma
info@nadirmedia.it

Gruppo Editoriale Tab Srl -Viale Manzoni 24/c - 00185 Roma
www.tabedizioni.it

ISSN: 2704-9795

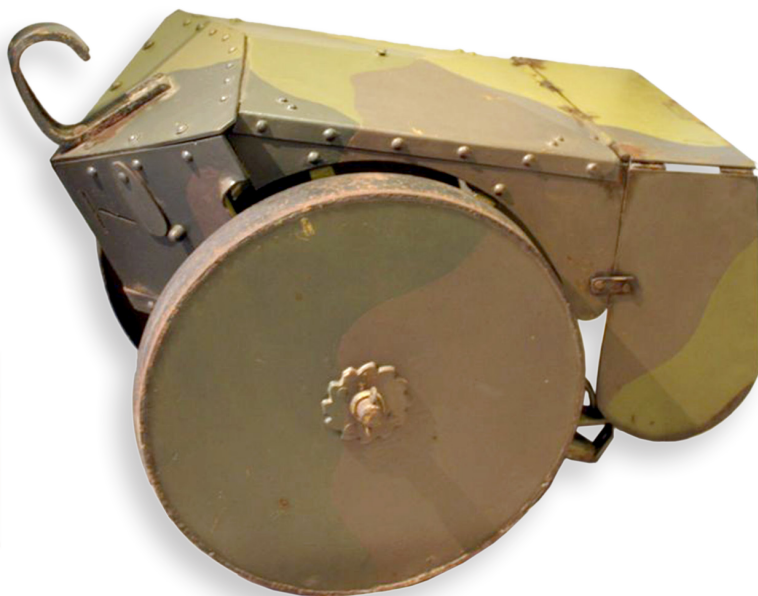
ISBN Fascicolo 8: 978-88-9295-289-8

NUOVA **ANTOLOGIA**
MILITARE
RIVISTA INTERDISCIPLINARE DELLA SOCIETÀ ITALIANA DI STORIA MILITARE

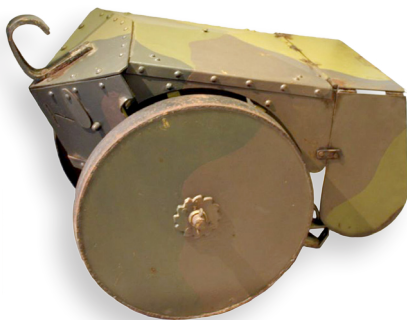
N.2
2021

Fascicolo 8. Ottobre 2021
Storia Militare Contemporanea

a cura di
PIERO CIMBOLLI SPAGNESI



Società Italiana di Storia Militare



Bouclier roulant individuel 1914-18
Paris Musée de l'Armée,
Foto 2006 Med, licensed in Free Documentation GNU 1.2
Used in wikipedia commons

Aspects militaires de « l'exil » des religieux français en Belgique (1901-1914)¹

par JEAN-BAPTISTE MUREZ

ABSTRACT. From 1901 to 1914, roughly 10.000 French religious fled to Belgium in order to avoid the antireligious laws. A third of these were men, and some of them bound to conscription and military service in France. Even if they were in exile, many of them – the novices – did serve in the army as conscripts and had to go back to their country. Their superiors feared to lose these young men submitted to the barracks life and its promiscuity. Moreover, two religious institutes (the Jesuits and the Lasallians) kept on receiving officers. These officers came to support them, they attended ceremonies or they decorated veterans of the Franco-Prussian war. Some of them were nationalists, like Émile Driant, or admired by the nationalists as general Chanoine. In fact, these two institutes were patriots, especially the Jesuits, and linked to the army and its sphere of influence. Yet, the beginning of World War One concerned all the religious, men and women. Their buildings became field hospitals, were commandeered by the Germans, their schools had to close. The majority tried to come back to France, not only because of self-preservation, but also to serve as chaplains or nurses, and more than one died while doing so.

KEYWORDS. RELIGIOUS CONSCRIPTION PATRIOTISM WORLD WAR I NATIONALISM

Introduction

D'abord dirigée par une majorité monarchiste, la Troisième République se républicanise peu à peu au cours des années 1870. C'est en 1879 que le Sénat est conquis et que le républicain Jules Grévy accède à la présidence de la République. Comme l'écrit Michel Winock : *dorénavant, la République appartient aux républicains*². Ceux-ci, maîtres des institutions, peuvent alors mettre en œuvre leur programme. Il comporte une importante part de lutte

1 Merci à Jean-Gabriel Harter pour sa relecture.

2 WINOCK Michel, *Clemenceau*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2014, p. 88.

contre l'influence de l'Église mais aussi d'anticléricalisme et s'oriente autour de trois principaux thèmes : *la lutte contre les congrégations, la réforme de l'enseignement et la séparation de l'Église et de l'État*³. Le premier et le second aspect, très liés, nous intéressent plus particulièrement ici : les républicains craignent l'influence – réelle ou supposée – des ordres et congrégations religieuses. Leur façon de vivre, plus ou moins réglée suivant les instituts, est jugée contraire aux droits issus de 1789 et leurs membres sont vus comme opposés à la République⁴. Leurs richesses sont jugées perdues pour la société⁵ et sont estimées à un milliard de francs. Leur enseignement est vu comme archaïque et inadapté et à la société d'alors⁶ ; de plus, leur personnalité juridique est floue : beaucoup n'ont pas d'existence légale et existent simplement de fait. Cette volonté de lutte contre ces instituts religieux se traduit par le dépôt de 33 projets d'interdictions des ordres religieux entre 1871 et 1899⁷ et des expulsions, qui restent limitées, dans les années 1880. Toutefois, aucune loi d'ensemble les concernant n'aboutit avant celle de 1901. Si c'est un texte bien connu sur les associations, c'est aussi *une loi contre les congrégations, une loi d'exception élaborée dans un contexte passionnel*⁸ dont le titre III stipule (art. 13) qu'*aucune congrégation religieuse ne peut*

3 DANSETTE Adrien, *Histoire religieuse de la France contemporaine : l'Église catholique dans la mêlée politique et sociale*, édition revue et corrigée, Paris, Flammarion, 1965, p. 574.

4 Ce qui est le cas pour certains, notamment des religieux masculins intransigeants. Le procès de 1900 contre les Assomptionnistes le montre bien. Le gouvernement accuse leur journal, *La Croix*, d'entretenir l'agitation nationaliste. HILAIRE Yves-Marie, « Paul Féron-Vrau, directeur de « La croix » (1900-1914) », in RÉMOND René et POULAT Émile (dir.), *Cent ans d'histoire de « La Croix » 1883-1983*, Paris, Centurion, 1988, p. 108.

5 C'est la fameuse « main-morte ». Les congrégations accumuleraient des biens, du fait de dons, d'achats, qui seraient ainsi retirés du marché et deviendraient inutiles. Toutefois, c'est oublier le rôle économique joué par les congrégations religieuses (achats de matières premières, de produits de bouche...). VAN DIJCK Maarten et DE MAEYER Jan, « Introduction à l'histoire économique des ordres et congrégations, 1773-1930 », in VAN DIJCK Maarten, DE MAEYER Jan, TYSENS Jeffrey et KOPPEN Jimmy (éds.), *The economics of providence : management, finances and patrimony of religious orders and congregations in Europe, 1773- c. 1930. L'économie de la providence : la gestion, les finances et le patrimoine des ordres et congrégations religieuses en Europe, 1773 - vers 1930*, Louvain, Leuven University Press, 2012, pp. 26-51.

6 Ce qui mérite bien entendu d'être nuancé. HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses. En France du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Champ Vallon, coll. « Les classiques », 2009, p. 1102.

7 *Idem*, p. 1108.

8 SORREL Christian, *La République contre les Congrégations : Histoire d'une passion française (1899-1914)*, Paris, Cerf, 2003, p. 78.

*se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement*⁹.

Toutefois, malgré les nombreuses réactions qu'elle provoque dans l'opinion, elle est l'œuvre d'un modéré, Pierre Waldeck-Rousseau¹⁰. C'est sa stricte application par son successeur, l'intransigeant Émile Combes, qui pousse au départ la plupart des 30.000 religieux finalement partis hors de France¹¹ ; la plupart, car certains sont déjà sortis du pays. Dès 1901, des religieux comme les Jésuites refusent en effet le principe même de demande d'autorisation à l'État et décident de partir à l'étranger pour continuer leur genre de vie¹². D'importants départs ont ensuite lieu en 1902 et 1903, quand l'État refuse la quasi-totalité des demandes d'autorisations, puis en 1904 quand une nouvelle loi interdit l'enseignement à tous les religieux, y compris ceux auparavant autorisés¹³. Même si la chute de Combes début 1905 ralentit le processus, des départs continuent au fil des fermetures après cette date. Or, environ 11.000 de ces religieux choisissent de partir pour la Belgique¹⁴, pour des raisons politiques, géographiques et linguistiques¹⁵. Si l'écrasante majorité sont des femmes, on retrouve quand même des ordres et congrégations

9 *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, 2 juillet 1901, p. 4026.

10 SORLIN Pierre, *Waldeck-Rousseau*, Paris, Armand Colin, 1966, pp. 444-448.

11 L'alternative est la dispersion des communautés et la sécularisation, solution pour laquelle opte plus d'un religieux, parfois avec l'insistance des évêques soucieux de récupérer des religieux enseignants pour leurs écoles diocésaines. Ces anciens religieux fournissent pour longtemps plus de la moitié des personnels desdites écoles. LUC Jean-Noël (dir.), *Histoire de l'enseignement en France. XIX^e – XXI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2020, p. 109.

12 Ils ont même un rôle entraînant sur d'autres instituts. AVON Dominique, *Paul Doncoeur, s.j., 1880-1961 : un croisé dans le siècle*, Paris, Cerf, 2001, p. 40. On peut y voir le fait qu'ils ont déjà connu d'autres départs et sont un puissant ordre, influent.

13 Les pouvoirs publics se donnent un délai de dix ans pour fermer les écoles. SORREL, *La République contre...*, cit., p. 107. Cela leur permet de les conserver tant qu'un substitut laïc n'existe pas.

14 MOEYS Hendrik, « «L'invasion noire» (1900-1905) : La politique belge face à l'immigration des congrégations religieuses françaises », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 110/1-2 (2015), p. 166.

15 Le pays, proche de la partie nord et est de la France, est dirigé par un gouvernement catholique homogène de 1884 à 1914. De plus, même si des langues locales persistent, la Wallonie et Bruxelles sont francophones et la langue de Molière est beaucoup plus parlée qu'aujourd'hui par les élites flamandes. MUREZ Jean-Baptiste, *Les religieux français en Belgique (1900-1914). Implantation, vie quotidienne, intégration à la vie locale*, thèse de doctorat en histoire, Liège, Université de Liège, inédit, 2021, pp. 49-54. Nous revenons dans ce travail sur les conditions d'implantation et les réactions suscitées, qui excèdent le cadre de cet article.

d'hommes comme les Frères des Écoles Chrétiennes et les Jésuites, mais aussi 1100 religieux masculins non-enseignants¹⁶ (Dominicains, Bénédictins...). Or, si leur histoire est avant tout religieuse, les aspects militaires ne sont pas absents et cet article propose de les questionner. Les deux premières parties veulent revenir sur la relation entre les religieux masculins et le service militaire, puis leurs liens nombreux avec le monde militaire français. Enfin, hommes comme femmes sont touchés par le déclenchement de la Première Guerre mondiale, qui vient perturber leur vie et leurs activités dans leur lieu de refuge belge.

1) Les religieux et le service militaire

Le mot « conscription » et l'expression « service militaire » ne correspondent pas tout à fait à la même réalité dans la France de l'époque étudiée. C'est la première qui permet le second, par l'inscription sur des listes de personnes aptes à le réaliser, personnes ensuite appelées suivant des modalités très variables selon les périodes considérées¹⁷.

a) Des religieux masculins concernés

Le début du XX^e siècle fait suite à un XIX^e siècle fécond en débats quant aux modalités du service et aux catégories de Français appelés sous les drapeaux. Si la question de leur sexe ne se pose pas (ce sont tous des hommes¹⁸), celle de leur statut, oui. Quels hommes appeler et comment ? Certaines catégories échappent-elles au service ? Si oui, pour quelles raisons ? Du fait de leur état ecclésiastique, censément incompatible avec la violence, les religieux ont connu des fortunes diverses. Alors que progresse l'idée d'un service universel masculin après la défaite de 1871, ils peinent de plus en plus à se soustraire aux obligations militaires. Si les religieux étant prêtres ont encore des dispenses avec la loi de 1872 et que d'autres obtiennent d'être affectés aux ambulances en cas de mobilisation

16 STENGERS Jean, *Émigration et immigration en Belgique au XIX^e et au XX^e siècles*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'Outre-Mer, 1978, p. 73.

17 CREPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2009, pp. 14-15.

18 *Au temps de la conscription, la société civile et les féministes considéraient que l'universalité du service obligatoire était réservée au genre masculin, ce qui finalement n'était pas pour déplaire à une institution militaire virile et guerrière*. GIVRE Pierre-Joseph, « La mixité dans un bataillon alpin », *Inflexions*, 17 (2011), p. 65.



© Compagnie de Jésus - Archives jésuites, Fonds iconographique, versement non coté, photo de l'ambulance de Florennes, vers le 20 août 1914, reproduit avec l'autorisation des archives, licence de réutilisation du 12 octobre 2021

(1875¹⁹), celle de 1889, dite des « curés sac au dos », est beaucoup moins permissive. Enfin, malgré la possibilité de sursis, la loi du 21 mars 1905 frappe tous les Français de la même façon et le service devient réellement universel²⁰. Les religieux aussi sont donc concernés. Suivant leur âge et leur condition (prêtres ou non), ils répondent à divers cas de figure à l'époque considérée, ce que rappelle Marie-Claude Flageat en parlant des Jésuites : *en vertu des articles 23 et 24 de la loi militaire du 15 juillet 1889, les prêtres appartenant aux classes 1889 à 1904 ayant occupé un poste concordataire avant la Séparation des Églises et de l'État, étaient versés de droit dans le service de santé et œuvraient comme brancardiers*

19 BONIFACE Xavier, « Immunités ecclésiastiques et dispense de service militaire au XIX^e siècle », in BLENNER-MICHEL Séverine et LALOUETTE Jacqueline (dir.), *Servir Dieu en temps de guerre. Guerre et clergés à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 128.

20 CRÉPIN, *cit.*, p. 308.

*ou infirmiers, au front ou à l'arrière. Les prêtres des classes 1905 et suivantes, les prêtres n'ayant jamais fait partie du clergé concordataire, les scolastiques et les frères coadjuteurs relevant du service armé ne bénéficiaient d'aucune exemption et servaient comme combattants*²¹. Or, les religieux français réfugiés en Belgique n'ont pas l'interdiction de partir du territoire, contrairement aux protestants après la révocation de l'Edit de Nantes²². Combes poursuit les congrégations, moins leurs membres, à partir du moment où ils sont en conformité avec les lois²³. Il ne peut pas non plus poursuivre ceux qui les ont reconstituées à l'étranger. Leurs membres, même partis pour se soustraire aux lois de 1901 et 1904, restent des citoyens français avec leurs droits et leurs devoirs. Parmi ces derniers, pour les hommes, celui d'accomplir leur service militaire, qui dure deux ans jusqu'en 1913, puis trois ans²⁴. Ce n'est pas l'un des moindres paradoxes de cette histoire : le retour pour un temps non négligeable en France de personnes en étant parties pour échapper aux lois, mais revenant y accomplir un devoir de citoyen.

b) Conseils de révision et départs pour le service

L'étude au cours de notre thèse des archives de deux ordres (les Jésuites et les Dominicains) et d'une congrégation (celle des Frères des Écoles Chrétiennes) a surtout été, quant à la question du service militaire, fructueuse pour le premier cas²⁵. La Compagnie de Jésus fait alors montre d'un important patriotisme et tous ses mobilisables répondent à l'appel en 1914²⁶. S'il s'agit du début d'un conflit armé peu comparable avec un service militaire en temps de paix, on remarque également que leurs archives font souvent état du retour en France, entre 1901 et 1914, de membres réfugiés en Belgique. Ils s'y rendent pour passer devant le

21 FLAGEAT Marie-Claude, *Les jésuites français dans la Grande Guerre. Témoins, victimes, héros, apôtres*, Paris, Cerf, 2008, p. 71.

22 CABANEL Patrick, « Le moment de l'exil », in CABANEL Patrick et DURAND Jean-Dominique (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Paris, Cerf, 2005, pp. 113-114.

23 Il affirme même ne pas être *l'adversaire de l'individu congréganiste*. Ce sont les structures qui le gênent. D'ailleurs, il n'interdit pas aux congréganistes sécularisés d'enseigner, et la floraison d'écoles libres après 1905, en bonne partie formées avec ce personnel, l'atteste. MERLE Gabriel, *Émile Combes*, Paris, Fayard, 1995, p. 595.

24 CRÉPIN, *cit.*, p. 328.

25 Les deux autres fonds ne mentionnent que partiellement cet aspect, voire pas. Des pertes de fonds, notamment lasalliens, peuvent expliquer ce silence.

26 FLAGEAT, *cit.*, pp. 66 et 365.

conseil de révision²⁷ et, si acceptés, accomplir leurs obligations militaires. Les fonds évoquant ces déplacements sont souvent des entrées de journaux, mentions brèves et assez avares en renseignements. Elles sont construites de cette façon : *le F[rère]. Charbonnel va à Lille pour son conseil de révision pour samedi*²⁸. On apprend quand même que les Jésuites concernés sont surtout de jeunes frères²⁹ ou des novices, ce qui est tout à fait logique : ce sont tout simplement ceux en âge de faire leur service militaire. Les lieux concernés sont aussi intéressants car tous les religieux ne passent pas le conseil de révision en France. Certains se rendent au consulat de France des grandes villes belges, comme Namur : *Les FF[rères] Pajot et Woirgard vont passer leur conseil de révision à Namur*³⁰. Généralement, ces conseils tenus hors de France n'acceptent pas les religieux exilés, qui sont réformés³¹. Les raisons sont sûrement plus politiques que proprement médicales : ces hommes sont certainement vus comme des indésirables dont la place n'est pas souhaitée dans les armées, malgré le caractère pourtant universel du service. Tous ne sont pourtant pas refusés et plus d'un religieux déclaré apte doit bien effectuer son temps de service : *Les FF Donau et M. Debièvre*³² *reviennent. Ils sont déclarés bons pour le service, comme l'a été précédemment le fr. Pierre Droulers*³³. Ceci pose la question du devenir des communautés exilées, car des

27 Ce conseil, composé de notables des milieux militaires, politiques et médicaux, détermine si un conscrit est – ou non – apte à effectuer son service. On défile à l'époque nu devant lui, et ce moment compte dans la vie des jeunes Français, comme rite de passage. CRÉPIN, *cit.*, p. 318.

28 Archives Jésuites de France (AJF), Vanves, Série F (maisons de Champagne), Maisons de formation, Florennes, dossier n°182 : Noviciat. Diaire du père Ministre, 1905-1925. Diaire des novices, 1905-1940. Entrées au noviciat, 1913-1961, Diaire du ministre, entrée du 13 mars 1907.

29 Tous les Jésuites ne sont pas des prêtres (les Pères), certains sont « simplement » des frères coadjuteurs, chargés notamment de certaines tâches matérielles.

30 AJF, F¹⁸², Diaire du ministre, entrée du 6 mars 1907.

31 AVON, *cit.*, p. 68.

32 Né le 18 novembre 1885 à Lille. Il est de la classe 1905 et effectue son service dans un régiment d'infanterie de la même ville. Archives Générales du Royaume (AGR), Bruxelles, Police des étrangers, microfilms des dossiers, dossier n°748471 de Michel Debièvre, Administration de la sûreté publique. Ville d'Antoing. Renseignements destinés à établir l'identité de Michel Debièvre, 21 septembre 1907.

33 AJF, F¹⁸², diaire du ministre, entrée du 21 septembre 1905. Ce frère est né à Ascq en août 1885, comme Debièvre, il a 20 ans en 1905. AGR, Police des étrangers, dossier de Pierre-Auguste Droulers, n°748468, Ville d'Arlon, Police des étrangers, Renseignements destinés à établir l'identité de Pierre-Auguste Droulers, 13 décembre 1903.

membres jeunes, souvent des novices devant assurer leur avenir, en sont retranchés pour un temps assez long.

c) *Une « menace » pour les communautés ?*

On peut donc se demander si le service militaire ne constitue pas une menace pour des communautés déjà fragilisées par le départ hors de France, la réinstallation plus ou moins simple en Belgique et la nécessité de rebâtir des réseaux de recrutement de futurs membres. Tout d'abord, rappelons que l'Église de France n'est pas en soi opposée à l'armée à l'époque considérée, même si elle craint que la caserne et sa vie jugée dissolue ne détournent de jeunes recrues des séminaires et autres monastères³⁴. Certains religieux la voient au contraire comme un bon test pour vérifier la solidité des vocations³⁵ et les Jésuites sont patriotes, donc *a priori* pas contre l'armée. Cela ne signifie pas non plus qu'ils ne tentent pas de retarder l'incorporation de leurs membres, ni n'exercent aucun suivi sur les religieux et novices devenus soldats. Ainsi, certains Jésuites sont-ils inscrits dans des universités belges, pour tenter d'obtenir un sursis, ce que prévoit la loi de 1905³⁶. On peut lire dans les archives de la Province jésuite de Champagne : *Les FF Ancy et Arnaud vont à Liège prendre des inscriptions à l'Université en vue d'un sursis à obtenir pour le service militaire. Les Frères Gadienne et Julien Decroix vont à Louvain pour le même motif*³⁷. L'intérêt est double : ces frères gagnent un surcroît de formation (sans doute pour certains à l'Université Catholique de Louvain) et espèrent surseoir à leur incorporation. On notera quand même qu'un sursis n'est pas une dispense de service.

Les religieux et futurs religieux déclarés « bons pour le service » ne sont pas laissés sans contact avec les établissements et maisons de formation réfugiés en Belgique lors de leur passage aux armées. Des Pères viennent les visiter, sans doute pour maintenir le lien avec eux et exercer une forme de surveillance de ces jeunes pousses. Les lieux visités par certains religieux sont nombreux : *Le RP Recteur part le matin, à 5h 16 pour Nancy, Toul, Verdun, Reims, pour voir*

34 BONIFACE, « Immunités ecclésiastiques... », *cit.*, pp. 129-130.

35 LANFREY André, « Expatriations et sécularisations congréganistes », in CABANEL et DURAND (dir.), *cit.*, p. 187.

36 Article 21. Le sursis peut toutefois être refusé. *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 23 mars 1905, pp. 1871-1872.

37 AJF, F¹⁸², diaire du Père ministre, entrée du 3 décembre 1906.



© Compagnie de Jésus - Archives jésuites, Fonds iconographique, versement non coté, photo de l'ambulance de Florennes, vers le 20 août 1914, reproduit avec l'autorisation des archives, licence de réutilisation du 12 octobre 2021

*dans ces villes les novices qui y font leur service militaire*³⁸. Il s'agit de villes de garnison de l'est de la France, qui ont l'avantage d'être proches de la Belgique et pas trop éloignées les unes des autres. Il n'empêche que le voyage est long, qu'il y a plusieurs communes à rejoindre. Le fait qu'il s'agisse de novices l'explique : ils sont l'avenir de la Compagnie de Jésus et donc précieux, ce qui justifie qu'on passe du temps à venir les voir. Ce n'est d'ailleurs pas l'unique mention de ces localités, qui reviennent à plusieurs reprises dans les fonds étudiés. De plus, les journaux révèlent que de nombreux frères-soldats reviennent en Belgique pendant leurs permissions, et après avoir effectué leurs années de service militaire.

³⁸ *Idem*, entrée du 4 novembre 1905.

Dans ce cas-là, comme chez les Dominicains eux aussi concernés, ils entrent en retraite spirituelle³⁹. Sans doute faut-il y voir un exercice de piété destiné à une bonne reprise de la vie religieuse, après la caserne.

Au final, le service militaire ne semble pas une menace trop grande pour les Jésuites réfugiés en Belgique⁴⁰. Outre les réformés qui ne l'effectuent pas, les incorporés sont suivis par des Pères (comme chez les Dominicains⁴¹) et semblent bien revenir dans leur lieu de refuge pendant les permissions, ainsi qu'à l'issue de leur temps sous les drapeaux, même si certaines défections ont pu être passées sous silence.

II) Les liens avec le monde militaire français

La proximité géographique entre Belgique et France permet aux religieux français de conserver de multiples liens avec leur pays d'origine, ainsi que le fait qu'ils ne sont pas considérés comme des criminels une fois leurs congrégations dissoutes sur le territoire de la République. Patrick Cabanel est à ce sujet formel : *la République des années Combes [...] a bien préservé la liberté*⁴², du moins celle des individus. Cela explique que ces religieux se soient déplacés pour suivre des élèves, pour des raisons familiales et religieuses. Dans l'autre sens, ils ont reçu des visites de parents d'élèves, de supérieurs de leurs instituts, mais aussi de parlementaires catholiques, ainsi que d'officiers en retraite ou en activité.

a) Des visites d'officiers

Les officiers rendant visite aux religieux réfugiés en terre belge sont de grade plutôt élevé, du moins n'avons-nous pas trouvé de trace significative d'officiers subalternes ayant effectué ce genre de déplacements. Ce sont surtout des officiers supérieurs et généraux, généralement des lieutenants-colonels, des colonels et des généraux. Leurs visites sont plutôt d'ordre privé, mais ne répondent pas

39 *Le soir, deux juvénistes qui viennent d'achever leur service militaire se mettent en retraite. Idem*, entrée du 26 septembre 1905.

40 Les autres fonds consultés, sont très parcellaires à ce sujet.

41 *Les novices qui doivent entrer à la caserne en automne vont à Valenciennes faire des exercices de tir. Le R[évérénd] P[ère] Hugueny les accompagne.* Il s'agit de Dominicains réfugiés à Kain. Archives Dominicaines de la Province de France (ADPF), Paris, Série IV : Kain, dossier n°Z1, Chroniques du couvent de la Très Sainte Trinité du Saulchoir, t. 1 : 1904-1921, entrée du 15 mai 1913.

42 CABANEL Patrick, « Le moment de l'exil », in CABANEL et DURAND (dir.), *cit.*, p. 114.

toutes aux mêmes logiques. Certaines semblent de simple courtoisie : des officiers viennent rendre visite aux religieux pour les soutenir, peut-être en marge d'autres déplacements car le voyage est long depuis certaines villes françaises. Il n'est pas toujours facile de savoir le détail exact de ces visites, qui font souvent l'objet de simples mentions dans les archives. Par exemple, le 29 août 1904, le général Chanoine rend visite aux Jésuites de Marneffe, établissement d'enseignement⁴³. On ne sait pas vraiment ce qu'il a pu dire ou faire, et il vient alors que les élèves sont en vacances d'été, donc ne peut s'adresser à eux. De plus, il est retiré du service après avoir été – peu de temps – ministre de la guerre (septembre 1898-juin 1899)⁴⁴. *A priori*, peu de portée... Il s'agit toutefois d'un antidreyfusard notoire, démissionnaire après avoir refusé la révision du procès de Dreyfus. Cette attitude fait de lui, pour un court moment, la coqueluche des nationalistes⁴⁵. On peut y voir une proximité politique, mais il n'est pas aisé d'en savoir plus. Rappelons quand même que ces visites s'effectuent dans un climat de tension pendant lequel le pouvoir républicain se méfie des officiers, vus comme soutiens des catholiques, et qui culmine avec l'Affaire des Fiches⁴⁶.

D'autres passages laissent quand même plus de traces, comme celle du très catholique colonel Keller, officier lié au Saint-Siège et au monde de l'enseignement. Encore en activité, il est également décoré de la Légion d'Honneur⁴⁷, et sa visite est clairement identifiée. Il vient présenter aux Jésuites et à leurs élèves une œuvre qu'il a créée : la « Rançon scolaire », expérience pédagogique asso-

43 AJF, Série E : Maisons de Paris, Sous-série EMa : Marneffe (1903-1914), dossier n°15 : Diaire du Père Ministre, 1902-1908, entrée du 29 août 1904.

44 SERMAN William et BERTAUD Jean-Paul, *Nouvelle histoire militaire de la France. 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998, p. 533.

45 DUCLERT Vincent, « La République devant l'armée, les ministres de la guerre pendant l'affaire Dreyfus », in FORCADE Olivier, DUHAMEL Éric et VIAL Philippe (dir.), *Militaires en République 1870-1962. Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Actes du colloque international tenu au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril 1996, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, pp. 627-628.

46 Des fiches sur les officiers sont rédigées de manière officieuse par le ministère de la Guerre entre 1901 et 1903 avec l'aide du Grand Orient de France, dans le but de noter les actions hostiles à la République, relevant du religieux. Le scandale éclate en 1904. BINOT Jean-Marc « L'affaire des fiches. Quand le Grand Orient de France espionnait l'armée française » [entretien avec Emmanuel THIÉBOT], *Humanisme*, n°281 (2008/2), pp. 93-97.

47 Archives Nationales (AN), Base de données Léonore, dossier n°LH/1396/28 : Prosper Keller, Services-Positions diverses, 14 juillet 1895.

ciant entre eux des élèves riches et pauvres. Les premiers *ne se contentent pas de donner leur argent, ils se tiennent au courant des progrès et des efforts de leurs filleuls d'adoption*⁴⁸. Nous sommes mal renseigné sur les activités de cette « Rançon scolaire », mais elle est clairement d'ordre pédagogique, pas directement militaire ou politique⁴⁹.

Trace a aussi été retrouvée de visites beaucoup plus régulières, notamment chez les Lasalliens de Passy-Froyennes, dont la séance annuelle de gymnastique est présidée par un officier. Nous nous trouvons au croisement des préoccupations de l'Église, désireuse d'investir le champ du sport pour ramener la jeunesse vers elle, mais aussi du monde militaire : les sociétés de gymnastique sont alors clairement identifiées comme une forme de préparation militaire⁵⁰. Les moyens de l'armée, et derrière elle du pouvoir politique républicain, peuvent parfois être proches, même si le but diffère. Toutefois, on imagine mal que les officiers venus pour ces cérémonies soient envoyés par l'institution militaire et représentent l'armée française. Il faut plutôt y voir des actes d'ordre privé, une forme de soutien aux religieux. D'ailleurs, certains de ces officiers sont sans conteste des nationalistes, comme le commandant Driant qui préside la séance du 5 juillet 1914⁵¹. Il n'est d'ailleurs plus en activité, mais reste député de Meurthe et Moselle⁵². Hélas, sa visite n'est pas détaillée et d'éventuels actes et paroles en marge de cette manifestation restent difficiles à saisir.

b) Des religieux décorés

On connaît en revanche assez bien quelques autres épisodes liés à l'armée et à la guerre, comme la remise de décoration à des religieux vétérans de la guerre de 1870-1871. Au-delà d'une simple mention chez les Dominicains⁵³, l'épisode est

48 AJF, série EMa, dossier n° 21 : *En famille* (revue du collège de Marneffe), *En famille*, n°8, 2 février 1914, pp. 18-19.

49 Elle parle quand même de « libérer de l'école sans Dieu », ce qui peut être une manière de lutter contre la laïque, et donc la République. *Ibidem*.

50 HOUTE Arnaud-Dominique, *Le triomphe de la République. 1871-1914*, Paris, Seuil, 2014, p. 343.

51 Archives Lasalliennes (AL), Lyon, série 92^{E-1}, pensionnat de Passy (1837-1962), dossier n°176 : Passy-Froyennes, éphémérides, 1905-1915, éphéméride du 5 juillet 1914.

52 SERMAN et BERTAUD, *cit.*, p. 601.

53 ADPF, IV-Kain, Z1, Chroniques du couvent de la Très Sainte Trinité du Saulchoir, t. 1 : 1904-1921, entrée du 6 février 1912.

assez documenté et significatif chez les Lasalliens pour faire l'objet d'un développement. Rappelons qu'il s'agit de la médaille commémorative de cette guerre, créée en 1911 sur l'insistance des anciens combattants, désireux de reconnaissance⁵⁴. Or, certains Frères ont participé à cette guerre, comme brancardiers ou ambulanciers et peuvent, à ce titre, en être récipiendaires. On notera quand même une certaine ironie dans cette affaire, car sur cette médaille est gravée la phrase « Aux défenseurs de la patrie »⁵⁵. Ces religieux vont donc être qualifiés de tels sur une terre étrangère, après avoir quitté leur pays pour les raisons décrites.

L'officier venu les décorer le fait le 1^{er} juillet 1912, au cours d'une importante cérémonie⁵⁶. Il s'agit du général Canonge. Vétéran des guerres du Second Empire, Saint-Cyrien et ancien professeur à l'École supérieure de guerre, il a pris sa retraite en 1899⁵⁷. C'est aussi un écrivain, auteur d'ouvrages dont les titres renseignent utilement, comme son *Jeanne d'Arc guerrière. Étude militaire*⁵⁸. Ces sources laissent peu de place au doute : il s'agit sans doute d'un officier proche des religieux, qui n'aurait sans doute pas fait le voyage pour venir les décorer dans le cas contraire. Il est en tout cas retiré du service à cette date, et ne représente qu'indirectement l'armée. Nous disposons de quelques éléments sur la cérémonie de décoration qui concerne neuf Frères et voit un toast sans ambiguïté être prononcé : *Ils [les élèves des Lasalliens] n'auront garde, j'en suis sûr, d'oublier le beau spectacle qu'ils ont eu tout à l'heure sous les yeux ; celui d'humbles religieux méprisés et haïs par un monde qui ne les connaît guère, et décoré par un général, un général de Jeanne d'Arc, qui, depuis 1859, s'est illustré sur tous les champs de bataille où l'honneur de la France était engagé*⁵⁹. Il s'agit d'un plaidoyer à usage interne, plus destiné à se rassurer qu'un véritable argumentaire présentant un plan contre la République. D'ailleurs, la dernière phrase ci-

54 ROTH François, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2010, p. 707.

55 *Ibidem*.

56 AL, 92^{E-1}, dossier n°120 : Coutumiers : carnets, feuillets Passy-Froyennes, 1909-1912, entrée du 1^{er} juillet 1912.

57 Service Historique de la Défense (SHD), Vincennes, Département de l'Armée de Terre (DAT), série GR 10 Y^D : Officiers généraux de l'Armée de Terre et des services (Ancien Régime-2010), dossier n°10 Y^D 518 : Canonge Joseph Frédéric, Solde d'officier général. Pension militaire de retraite, 26 septembre 1924 et Ministère de la Guerre. État des services de Canonge. Joseph Frédéric, 15 décembre 1898.

58 Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1907, 132 p.

59 AL, 92^{E-1} 176, brochure réalisée à l'occasion de la remise des décorations, p. 36.

tée semble grossir le trait, car le dossier du général Canonge ne mentionne pas d'expéditions en milieu colonial⁶⁰. En fait, toutes ces visites et décorations n'ont pas une portée très grande et sont liées aux vies internes des fondations d'exil. Les productions littéraires, les engagements politiques des officiers concernés les classent parmi les soutiens des religieux, ce qui est assez logique. Pourquoi, dans le cas contraire, se déplacer ? Surtout quand le lien direct avec l'institution militaire semble ténu : ils ne semblent pas être venus sur son ordre, mais bien de leur volonté propre⁶¹.

c) Des pensionnats très patriotes

Enfin, notons que les pensionnats jésuites et lasalliens réfugiés en Belgique baignent dans une ambiance très patriote et aux accents militaires. Si l'enseignement dispensé se veut avant tout congréganiste, il n'est pas impossible de déceler autre chose. La trace de quelques conférences à la thématique militaire ou patriotique, à destination des religieux enseignants, a par exemple été retrouvée. L'une d'elle, chez les Jésuites, est l'œuvre de l'historien Geoffroy de Grandmaison. Elles montrent l'importance d'un arrière-plan intellectuel où de tels sujets sont présents, et la variété des liens avec le monde militaire.

De plus, même si ces pensionnats ne fonctionnent pas en vase totalement clos, ils forment quand même des îlots français en terre belge, avec un personnel presque exclusivement français, des cours profanes qui suivent les programmes français et préparent avant tout à des concours et examens français, non sans que cela soit mal vu par les institutions républicaines⁶². Dans ces pensionnats, les couleurs françaises sont très présentes et peuvent donner l'occasion de faire montre d'un patriotisme assez cocardier. Un élève des Jésuites de Florennes (près de Namur et Charleroi) raconte ainsi : à l'aurore d'un premier jour de fête, *nous vîmes à notre réveil, flotter fièrement à la cime du haut donjon, le drapeau déployé*

60 SHD/DAT, 10 Y^D 518, Ministère de la Guerre. État des services de Canonge. Joseph Frédéric, 15 décembre 1898.

61 Il reste possible que, pour les décorations, l'armée ait pu songer à ces retraités, jugés utiles pour cette tâche qui permet de ne pas la compromettre. Nous n'avons rien trouvé à ce sujet.

62 S'il ne paraît pas que préparer hors de France le baccalauréat ait été interdit, la République proscrit peu à peu la possibilité de préparer des concours de la fonction publique et des forces armées à l'étranger. CABANEL, « Le grand exil des congrégations enseignantes... », *cit.*, p. 123. Autre paradoxe de cet « exil » : des élèves formés en Belgique par des religieux français à des concours français, pour servir un État responsable du départ des mêmes religieux.



Aumônier à Verdun

Journal de guerre et lettres du père Anizan

Textes présentés par
Jean-Yves Moy

Presses
Universitaires
de Rennes



de notre chère Patrie. Minute émouvante entre toutes où, alignés en un impeccable « garde à vous », nous rendîmes un vibrant hommage à cette France parfois ingrate mais toujours si tendrement aimée⁶³. Il s'agit d'un souvenir d'élève des Pères, et favorable à ceux-ci (il est devenu lui-même religieux). Ces quelques lignes sont quand même éclairantes : gouvernement et pays sont dissociés, le « garde à vous » est clairement mentionné et peut rappeler l'inspiration militaire du lycée napoléonien⁶⁴. On peut aussi y voir, comme un écho assourdi, quelque chose proche des bataillons scolaires, qui apprenaient les bases des mouvements des troupes et des gestes militaires aux enfants au début des années 1880, sans grand succès d'ailleurs⁶⁵.

De telles références à l'emblème national de la France se retrouvent aussi chez les Lasalliens, ainsi que, autant dans la compagnie de Jésus que chez les Frères des Écoles Chrétiennes, l'utilisation de chants militaires ou d'inspiration patriotique. Ainsi, la *Marche Lorraine* de Louis Ganne est-elle jouée à Passy lors de la visite du général Canonge. On peut certes y voir le fait qu'elle a été créée pour les fédérations de gymnastique⁶⁶, car cet officier, la veille de la remise des décorations aux frères, préside justement la séance de gymnastique⁶⁷. Toutefois, ses paroles sont aussi très cocardières, évoquent Jeanne d'Arc⁶⁸, dont on a dit qu'elle avait fait l'objet d'un livre du général en 1907. L'ensemble, seulement esquissé ici, donne l'impression que ces thématiques sont trop présentes et enracinées pour être simplement de l'affichage. On ajoutera aussi, parmi les élèves, la présence de fils de familles catholiques influentes, liées au monde militaire ou dont les enfants souhaitent une carrière militaire. L'un des plus connus est Charles de Gaulle. Comme il ne peut préparer le concours de Saint-Cyr en dehors de France

63 AJF, série F, dossier n°984 : Récit de Gustave Allard sur l'acquisition du château en août 1902. Souvenirs de Jacques de Rosières, ancien élève. Coupure de presse de 1907 sur le château de Florennes (*La Croix*, 15/07/07), Souvenirs de Jacques de Rosières, p. 10.

64 LUC (dir), *cit.*, p. 62.

65 HOUTE, *cit.*, p. 118.

66 BOUZARD Thierry, *Anthologie du chant militaire français*, Paris, Grancher, 2000, p. 33.

67 AL, 92^{E-1} 120, Coutumiers, carnets, entrées du 30 juin et du 1^{er} juillet 1912.

68 De plus, cette figure devient à l'époque de plus en plus catholique et de droite : la deuxième inflexion que subit l'image de Jeanne est son enracinement à droite non seulement parce que les catholiques se situent plutôt dans ce camp, mais aussi parce que le sentiment national est progressivement réclaté de façon exclusive par toute une mouvance politique et idéologique qui s'intitule elle-même « nationaliste ». CONTAMINE Philippe, BOUZY Olivier et HELARY Xavier, *Jeanne d'Arc, Histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2012, p. 459.

et qu'il a un an d'avance (en 1906), il est envoyé chez les Jésuites d'Antoing pour développer sa connaissance des mathématiques au cours de l'année scolaire 1907-1908⁶⁹. À l'instar d'autres anciens élèves, il revint en Belgique en 1914 pour d'autres raisons, cette fois liées au premier conflit mondial qui frappe tous les religieux français réfugiés en Belgique.

III) Les religieux et le déclenchement de la Première Guerre mondiale

À la veille de la Première Guerre mondiale, les religieux français réfugiés en Belgique y sont présents depuis un temps assez long pour avoir pu reprendre leurs activités et établir une nouvelle routine, non sans difficultés. Les premiers arrivés, entre 1901 et 1903, sont partis de France depuis plus de dix ans et l'espoir d'un retour rapide s'est estompé. Si les tensions religieuses ont reflué en France depuis la fin des années 1900, les Assemblées françaises n'ont pas réellement évoqué le sujet des demandes d'autorisation et *une nouvelle offensive semblait se profiler en 1914 contre les congrégations, avec le dépôt de huit projets de loi relatifs à vingt-six congrégations de femmes*⁷⁰. Toutefois, le déclenchement des hostilités bouscule les parlementaires, les gouvernements et les religieux.

a) Des religieux surpris par l'avance allemande

Ainsi, dès le 2 août 1914, *quelques heures après la mobilisation, le ministre de l'intérieur Malvy demande aux préfets de suspendre l'exécution des décrets de dissolution et de fermeture : la France a besoin de tous ses fils pour lutter contre l'agresseur*⁷¹. L'Union sacrée concerne donc aussi les religieux et les lois les concernant sont suspendues, pour leur permettre d'apporter leur concours à la France en guerre. De plus, le début des hostilités bouleverse leur vie religieuse. Ainsi, dès les premiers jours de la guerre, des femmes sortent de leurs couvents où elles vivaient cloîtrées pour devenir infirmières, comme les Carmélites de Riom réfugiées à Soignies⁷². Les hommes, eux, sont mobilisés suivant les lois

69 MUREZ Jean-Baptiste, « Le général de Gaulle et Antoing », *Grandeur*, 137 (2015), pp. 9-17.

70 AVON, *cit.*, p. 65.

71 SORREL, *La République contre... cit.*, p. 107.

72 Archives de l'État à Mons, Archives des Carmels ou monastères des Carmélites déchaussées de Brugelette, Mons, Mont-Sur-Marchienne et Soignies, série n°02.166 : archives du Carmel ou monastère des Carmélites déchaussées de Soignies, 1626-2012, dossier n°19 : Annales du Carmel de Soignies, 1901-1987, sans auteur, p. 57.

citées plus haut et rejoignent les armées françaises. D'autres, non mobilisables, notamment pour des raisons d'âge, décident quand même de se porter volontaires et d'apporter leur contribution, comme certains Jésuites⁷³. On notera que la Belgique est beaucoup plus proche de la France que d'autres pays de refuge, notamment sur le continent américain. Il serait donc, du fait de cette localisation, plus aisée de la rejoindre que dans d'autres cas.

Toutefois, les religieux réfugiés en Belgique sont surpris par l'avance allemande en Belgique, très rapide en août 1914 et qui les coupe dans plus d'un cas de la France. Ainsi, entrées en Belgique le 4 août au matin, les armées du Kaiser encerclent Liège dès le 7 août, prennent la place dès le 16, et progressent à grande vitesse pendant ce même mois⁷⁴. Si les religieux français ont, de manière globale, voulu regagner la France pour fuir la menace allemande⁷⁵, tous n'y sont pas parvenus faute de temps. Certains se sont rapidement retrouvés dans des zones contrôlées par des armées ennemies. Ils ont dû vivre en Belgique occupée par les forces de Guillaume II. De plus, leurs lieux d'exil ne sont pas épargnés par les années de guerre et changent souvent d'affectation.

b) Des activités et lieux de refuge bouleversés

Les lieux de refuge des religieux français en Belgique sont très variés quant à leur superficie, leur disposition générale, leur utilisation. Des châteaux comme celui des Princes de Ligne à Antoing sont aménagés pour créer des écoles, des grands bâtiments sont construits *ex nihilo* dans un même but, à l'instar de Passy-Froyennes, école lasallienne près de Tournai⁷⁶. D'autres sont de modestes maisons peu adaptées à la vie religieuse et aménagées à la va-vite lors des premiers

⁷³ FLAGEAT, *cit.*, p. 365.

⁷⁴ DUMOULIN Michel, *Nouvelle histoire de Belgique. 1905-1908. L'Entrée dans le XX^e siècle*, Bruxelles, Le Cri, 2010, p. 107.

⁷⁵ CABANEL Patrick, « Le grand exil des congrégations enseignantes au XX^e siècle. L'exemple des Jésuites », *Revue d'histoire de l'Église de France*, LXXXI (1995), p. 213.

⁷⁶ L'école poursuit les activités d'établissements d'enseignement de Paris, Lille et Beauvais et ouvre à la rentrée 1905 après la construction en un temps record d'un complexe de bâtiments de style néogothique. RIGAULT (Georges), *Le temps de la « sécularisation »*, Études lasalliennes, Rome, Frères des écoles chrétiennes, 1991, vol. 1, 1904-1914, p. 63. AL, 92^{E-1}, dossier n° 11 : Aménagements, projets : plans, 1904. Travaux. Cahiers des charges, 1904. Devis, 1905, photographies, 1904-1906, Construction d'un pensionnat et d'un institut agricole pour les Frères des Écoles Chrétiennes de Passy et Beauvais. Dressé par l'Ingénieur-architecte Paul Clerbaux, Tournai, 1^{er} mars 1904.

mois d'installation, souvent avec peu de moyens. Toutefois, malgré une certaine précarité, les congréganistes français ont globalement su s'adapter à leur nouvel environnement et reprendre leurs activités précédentes : hospitalières, enseignantes, contemplatives ou d'aide matérielle et spirituelle aux personnes. Pourtant, la guerre fait voler en éclats ce fragile équilibre. Dès les premiers jours de combat, certains bâtiments abritent des troupes de l'Entente ou deviennent des hôpitaux improvisés pour les armées belge et française, comme aux pensionnats jésuites de Florennes et Marneffe qui servent d'ambulance pour, respectivement, les troupes françaises et belges⁷⁷.

Par la suite, les Allemands réquisitionnent les plus grandes propriétés dont l'utilité est évidente : elles peuvent servir d'hôpital ou de poste de commandement. Les plus grands pensionnats sont durement touchés. Ceux des Jésuites ne peuvent maintenir leur activité : *Il apparaît donc qu'aucun collège ni aucune école situés en Belgique ou en France occupée ne put poursuivre de façon permanente sa fonction d'enseignement durant les quatre années de guerre*, rappelle Marie-Claude Flageat⁷⁸. De plus, après le conflit, certains bâtiments réquisitionnés sont récupérés par leurs anciens propriétaires et perdus pour les religieux, comme le château d'Antoing, que la famille de Ligne cesse de louer à la Compagnie de Jésus⁷⁹.

Même les religieux contemplatifs cloîtrés sont concernés par la guerre qui gêne leur approvisionnement en produits de bouche, ou les oblige à des contrôles, comme dit plus haut. Enfin, les plus petits établissements d'enseignement ou les activités d'apostolat frontalier sont aussi concernés. Si tous les lieux ne sont pas forcément réquisitionnés par les Allemands, la vie quotidienne devient de plus en plus compliquée. Ainsi, après que le front s'est stabilisé, les déplacements deviennent plus difficiles entre France et Belgique. Il devient donc peu aisé de retrouver des élèves ou de passer d'un lieu à l'autre pour apporter un soutien spirituel. Les chanoinesses régulières de Saint-Augustin, doivent par exemple cesser d'enseigner en 1914⁸⁰. Il semble pourtant que certaines maisons, peut-être

77 FLAGEAT, *cit.*, pp. 293-294.

78 *Idem*, p. 295.

79 Il avait servi d'hôpital militaire allemand. DE WASSEIGE François-Emmanuel, « Les châteaux belges et la Grande Guerre », *Demeures Historiques et Jardins*, 183 (septembre 2014), p. 10.

80 BERTRAND Thierry et PYCKE Jacques, *Comment la population du Grand Tournai a vécu*

plus éloignées des lieux des combats, et/ou à la faveur de difficultés d'autres religieux, parviennent à maintenir leurs activités, voire à croître. Ainsi, ces religieuses du Sauveur et de la Sainte Vierge, dont l'une des activités est l'enseignement. Réfugiées à Bruxelles, elles *donnent l'instruction à plus de cinq cents élèves distribuées en différentes catégories : Jardins d'enfants, Écoles primaires et moyennes, Écoles professionnelle et ménagère en 1915*⁸¹. Le chiffre est important et l'enseignement diversifié. Il est possible qu'elles aient eu la possibilité de reprendre les élèves d'autres fondations françaises, voire d'établissements belges, forcés de fermer à cause de la guerre.

c) La guerre : un changement de regard ?

Nous avons dit qu'une nouvelle vague anticongréganiste semblait poindre à l'horizon en 1914, et que le retour en masse des religieux dans leur patrie apparaissait comme tout sauf proche. Or, la Première Guerre mondiale constitue-t-elle une opportunité de changement de regard sur les religieux français exilés en général, et en Belgique en particulier ? Leur participation à l'Union sacrée est en tout cas vue pour certains comme un argument devant favoriser leur retour⁸². Certains observateurs extérieurs comme le cardinal Baudrillart, recteur de l'Institut Catholique de Paris, offrent à cet égard d'intéressants témoignages : *Le départ en soutane de beaucoup d'ecclésiastiques, venant rejoindre leur corps, a produit très bon effet et les manifestations hostiles deviennent rares. Les noviciats des ordres religieux exilés sont venus prendre du service et cela a produit bonne impression. Dix-sept ou dix-huit jeunes capucins arrivant de Belgique en costume ont été acclamés. Osera-t-on mettre les survivants à la porte après la guerre ? Ah ! si les chefs du gouvernement voulaient, s'ils n'étaient pas avant tout des sectaires, quelle partie pour eux ! Ils rallieraient tout le monde et consolideraient*

la guerre 1914-1918. Soixante-huit rapports inédits rédigés en 1919 par les curés des paroisses et des établissements religieux, Tournai, Art et histoire-Instruments de travail, 2014, p. 48.

81 Archivio Segreto Vaticano (ASV), Archives des représentations pontificales, Bruxelles, Indice 1211, dossier n°91 : Nunziatura di Monsignor Giovanni Tacci, lettre de la supérieure des religieuses du Sauveur et de la Sainte Vierge au Cardinal Granito di Belmonte, 14 septembre 1915.

82 SORREL Christian « La Grande Guerre et le retour des congrégations religieuses en France », *Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France*, 74 (2010), p. 14.

à jamais la République⁸³.

Au-delà du ton plutôt accusateur et hostile au gouvernement⁸⁴, son témoignage rejoint ceux d'acteurs de l'exil belge, comme le Jésuite Paul Doncœur. Revenant d'Enghien en train pour regagner la France et servir comme aumônier militaire, il affirme : *je n'oublierai jamais, gare de l'Est, les mains tendues qui m'accueillaient dans les wagons surpeuplés et tous ces hommes me saluant* : « Montez, montez, Monsieur le curé, on est tous camarades⁸⁵ ». De fait, s'il s'agit de témoignages d'hommes d'Église, attentifs aux manifestations en leur faveur, ils montrent une certaine réalité. Ainsi, l'engagement des religieux exilés dans les armées de la République,

comme brancardiers, infirmiers, aumôniers ou même combattants, est plutôt exemplaire⁸⁶. Il vaudra dès la fin de la guerre à leurs congrégations une tolé-

Xavier Boniface

L'Armée, l'Église et la République

(1879-1914)



83 BAUDRILLART Alfred, *Les carnets du cardinal. Tome 1 : du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1918*, Paris, Cerf, 1994, pp. 30-31.

84 La dernière phrase citée est plus mesurée vis-à-vis du régime lui-même.

85 Cité dans AVON, *cit.*, p. 68. Le fait que le témoignage conserve une erreur (un Jésuite n'est pas vraiment un curé) incite à croire en sa véracité.

86 Des livres d'or, de souvenirs, rappellent leur part prise à la guerre, qui a pu aller jusqu'au sacrifice de leur vie. Pour les religieux venus en Belgique, on peut citer le *Livre d'or* de Passy-Froyennes.

*rance tacite de la part des gouvernements*⁸⁷.

Il faut bien sûr nuancer : si aucun Jésuite ne manqua à l'appel en 1914⁸⁸, d'autres religieux se comptent parmi les manquants, les insoumis. Il y a des impossibilités liées à la progression des troupes allemandes, mais peut-être peut-on aussi y voir une opposition politique à la République, plus que de l'antimilitarisme⁸⁹. De plus, une « tolérance tacite » n'est pas une reconnaissance. Il leur faut attendre les lois du 8 avril 1942, sous Vichy, pour que les exemptions s'élargissent et que disparaisse le délit de congrégation non autorisée⁹⁰. Ainsi, si des congrégations réfugiées sur le territoire belge rentrent pendant ou juste après la Première Guerre mondiale, beaucoup n'ont pas leur situation juridique réglée et doivent attendre les années 1930 ou 1940⁹¹. Certains retours sont plus tardifs encore, et plus d'une communauté n'est même jamais revenue en France.

Conclusion

L'histoire des religieux français en Belgique entre 1901 et 1914 revêt de très nombreux aspects : religieux bien sûr, mais aussi politiques, diplomatiques, culturels, économiques et militaires. Ce n'est certes pas le point le plus important de ce déplacement en masse aux portes de la France, néanmoins, l'étudier par le prisme de l'histoire militaire offre d'intéressantes perspectives. Cet angle de vue montre le caractère paradoxal de cet « exil » en Belgique : il faudrait peut-être plus parler de « refuge » ou « d'asile »⁹². En effet, la frontière ne semble pas un obstacle à la plupart de leurs activités et déplacements entre les deux pays. Les hommes continuent notamment de se rendre en France pour de multiples activités, notamment effectuer leur service militaire. Cela montre aussi qu'ils continuent de se voir comme des citoyens français et plus d'un est opposé à la République, pas

87 CABANEL, « Le grand exil... », *cit.*, p. 213.

88 FLAGEAT, *cit.*, pp. 65-66.

89 PEDRONCINI Guy (dir.), *Histoire militaire de la France, t.3, de 1871 à 1940*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1992, p. 113.

90 BOYER Alain « Aspects juridiques des lois de 1901 et de 1904 sur les congrégations », in CABANEL et DURAND (dir.), *cit.*, p. 57.

91 WYNANTS Paul, *Religieuses 1801-1975, t.1 Belgique, Grand-Duché de Luxembourg*, Maastrich Vaals, Namur, Ceruna, 1981, p. 26.

92 Nous avons analysé la pertinence ou non de ces trois termes. MUREZ, *Les religieux français...*, *cit.*, p. 442-444.

à la France. Beaucoup de Lasalliens ou de Jésuites réfugiés en Belgique affichent même un ardent patriotisme qui ne semble pas que de façade, tant ses manifestations sont nombreuses. Il peut même glisser vers, au moins, une sympathie pour le nationalisme comme certaines visites le laissent penser. Toutefois, il ne paraît pas que ces communautés exilées, malgré ces liens, aient fait de leurs lieux de refuge des foyers de complot pour renverser le gouvernement républicain. Il y a loin entre certaines paroles hostiles à un gouvernement et

des actes réels. On peut y voir la volonté de rester discrets dans leur pays d'accueil, de peur d'y devenir indésirables et compromettre la viabilité de leurs fondations de refuge⁹³.

Dans tous les cas, la Première Guerre mondiale fragilise toutes les communautés parties en Belgique. Des membres sont tués au feu, le recrutement et leurs autres activités sont compromis avec l'invasion de la majeure partie du territoire

Xavier Boniface

Histoire religieuse de la Grande Guerre



Fayard

⁹³ Et les évêques y ont veillé, craignant des répercussions politiques, de donner du grain à moudre aux adversaires socialistes et libéraux du gouvernement catholique. *Idem*, pp. 325-375.

belge par les forces allemandes : des lieux de formation, des écoles sont réquisitionnés par l'occupant et perdus. Si cette guerre peut offrir une forme de changement de regard sur les religieux, elle constitue quand même une épreuve difficile, moins de vingt ans après les lois de 1901. Notons quand même que plus d'une fondation d'exil parvient à se relever après 1918. Ainsi, l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes de Passy-Froyennes près de Tournai, touché par plus de 300 obus, est restauré par l'architecte qui l'a imaginé, Clerbaux⁹⁴. Cet exemple, qui en rejoint d'autres, montre aussi l'adaptabilité des religieux face aux épreuves, même si ces réussites ne doivent pas masquer les fondations ou les congrégations ayant disparu devant la difficulté d'y faire face.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives de l'État à Mons, Archives des Carmels ou monastères des Carmélites déchaussées de Brugelette, Mons, Mont-Sur-Marchienne et Soignies, série n°02.166 : archives du Carmel ou monastère des Carmélites déchaussées de Soignies, 1626-2012.
- Archives Dominicaines de la Province de France, Paris, Série IV : Kain.
- Archives Jésuites de France, Vanves-Malakoff, Série F (maisons de Champagne), Maisons de formation, Florennes.
- Archives Lasalliennes, Lyon, série 92^{E-1}, pensionnat de Passy (1837-1962).
- Archives Nationales, Base de données Léonore.
- Archivio Segreto Vaticano, Archives des représentations pontificales, Bruxelles.
- AVON Dominique, *Paul Doncoeur, s.j., 1880-1961 : un croisé dans le siècle*, Paris, Cerf, 2001.
- BAUDRILLART Alfred, *Les carnets du cardinal. Tome 1 : du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1918*, Paris, Cerf, 1994.
- BERTRAND Thierry et PYCKE Jacques, *Comment la population du Grand Tournai a vécu la guerre 1914-1918. Soixante-huit rapports inédits rédigés en 1919 par les curés des paroisses et des établissements religieux*, Tournai, Art et histoire-Instruments de travail, 2014.
- BINOT Jean-Marc « L'affaire des fiches. Quand le Grand Orient de France espionnait l'armée française » [entretien avec Emmanuel THIEBOT], *Humanisme*, n°281 (2008/2).
- BONIFACE Xavier, « Immunités ecclésiastiques et dispense de service militaire au XIX^e siècle », in BLENNER-MICHEL Séverine et LALOUETTE Jacqueline (dir.), *Servir Dieu en*

94 LE BAILLY DE TILLEGHEM Serge, « L'École Saint-Luc », in *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie. De 1792 à 1958*, Division du patrimoine, Namur, 1999, p. 205.

- temps de guerre. Guerre et clergés à l'époque contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2013.
- BORD Lucien-Jean, *Histoire de l'abbaye Saint-Martin de Ligugé*, 361-2001, Paris, Geuthner, 2005.
- BOUZARD Thierry, *Anthologie du chant militaire français*, Paris, Grancher, 2000.
- CABANEL Patrick, « Le grand exil des congrégations enseignantes au XX^e siècle. L'exemple des Jésuites », *Revue d'histoire de l'Église de France*, LXXXI (1995).
- CABANEL Patrick, « Le moment de l'exil », in CABANEL Patrick et DURAND Jean-Dominique (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Paris, Cerf, 2005.
- CONTAMINE Philippe, BOUZY Olivier et HELARY Xavier, *Jeanne d'Arc, Histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2012.
- CREPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2009.
- DANSETTE Adrien, *Histoire religieuse de la France contemporaine : l'Église catholique dans la mêlée politique et sociale*, édition revue et corrigée, Paris, Flammarion, 1965.
- DE WASSEIGE François-Emmanuel, « Les châteaux belges et la Grande Guerre », *Demeures Historiques et Jardins*, 183 (septembre 2014).
- DUCLERT Vincent, « La République devant l'armée, les ministres de la guerre pendant l'affaire Dreyfus », in FORCADE Olivier, Duhamel Éric et VIAL Philippe (dir.), *Militaires en République 1870-1962. Les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*, Actes du colloque international tenu au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril 1996, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.
- DUMOULIN Michel, *Nouvelle histoire de Belgique. 1905-1908. L'Entrée dans le XX^e siècle*, Bruxelles, Le Cri, 2010.
- FLAGEAT Marie-Claude, *Les jésuites français dans la Grande Guerre. Témoins, victimes, héros, apôtres*, Paris, Cerf, 2008.
- GIVRE Pierre-Joseph, « La mixité dans un bataillon alpin », *Inflexions*, 17 (2011).
- HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses. En France du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Champ Vallon, coll. « Les classiques », 2009.
- HILAIRE Yves-Marie, « Paul Féron-Vrau, directeur de « La croix » (1900-1914) », in RÉMOND René et POULAT Émile (dir.), *Cent ans d'histoire de « La Croix » 1883-1983*, Paris, Centurion, 1988.
- HOUTE Arnaud-Dominique, *Le triomphe de la République. 1871-1914*, Paris, Seuil, 2014.
- Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, 2 juillet 1901.
- Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, 23 mars 1905.
- LE BAILLY DE TILLEGHEM Serge, « L'École Saint-Luc », in *Le patrimoine moderne et contemporain de Wallonie. De 1792 à 1958*, Division du patrimoine, Namur, 1999.
- LUC Jean-Noël (dir.), *Histoire de l'enseignement en France. XIX^e – XXI^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2020.

- MERLE Gabriel, Émile Combes, Paris, Fayard, 1995.
- MOEYS Hendrik, « «L'invasion noire» (1900-1905) : La politique belge face à l'immigration des congrégations religieuses françaises », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 110/1-2 (2015).
- MUREZ Jean-Baptiste, « Le général de Gaulle et Antoining », *Grandeur*, 137 (2015)
- MUREZ Jean-Baptiste, *Les religieux français en Belgique (1900-1914). Implantation, vie quotidienne, intégration à la vie locale*, thèse de doctorat en histoire, Liège, Université de Liège, inédit, 2021.
- PEDRONCINI Guy (dir.), *Histoire militaire de la France, t.3, de 1871 à 1940*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1992.
- RIGAULT (Georges), *Le temps de la « sécularisation »*, Études lasalliennes, Rome, Frères des écoles chrétiennes, 1991, vol. 1, 1904-1914.
- ROTH François, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel, 2010.
- SERMAN William et BERTAUD Jean-Paul, *Nouvelle histoire militaire de la France. 1789-1919*, Paris, Fayard, 1998.
- Service Historique de la Défense, Vincennes, Département de l'Armée de Terre, série GR 10 Y^D : Officiers généraux de l'Armée de Terre et des services (Ancien Régime-2010).
- SORLIN Pierre, *Waldeck-Rousseau*, Paris, Armand Colin, 1966.
- SORREL Christian « La Grande Guerre et le retour des congrégations religieuses en France », *Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France*, 74 (2010).
- SORREL Christian, *La République contre les Congrégations : Histoire d'une passion française (1899-1914)*, Paris, Cerf, 2003.
- STENGERS Jean, *Émigration et immigration en Belgique au XIX^e et au XX^e siècles*, Bruxelles, Académie royale des sciences d'Outre-Mer, 1978.
- VAN DIJCK Maarten et DE MAEYER Jan, « Introduction à l'histoire économique des ordres et congrégations, 1773-1930 », in VAN DIJCK Maarten, DE MAEYER Jan, TYSENS Jeffrey et KOPPEN Jimmy (éds.), *The economics of providence : management, finances and patrimony of religious orders and congregations in Europe, 1773- c. 1930. L'économie de la providence : la gestion, les finances et la patrimoine des ordres et congrégations religieuses en Europe, 1773 - vers 1930*, Louvain, Leuven University Press, 2012, p. 26-51.
- WINOCK Michel, *Clemenceau*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2014.
- WYNANTS Paul, *Religieuses 1801-1975, t.1 Belgique, Grand-Duché de Luxembourg*, Maastrich Vaals, Namur, Ceruna, 1981.

Understanding Victory and Defeat in Contemporary War

Edited by
**Jan Angstrom and
Isabelle Duyvesteyn**

Contemporary Security Studies

Storia militare contemporanea

Articles

- *Aspects militaires de l'exil religieux en Belgique (1901-1914)*
par JEAN-BAPTISTE MUREZ
 - *Prima di Pola. Un inedito progetto italiano di architettura navale del 1915 per un mezzo d'assalto di superficie*
di PIERO CIMBOLLI SPAGNESI
 - *'Arma novella di barbarie antica'. Le mazze ferrate austro-ungariche sul fronte italiano (1915-1918)*
di FRANCESCO CUTOLO
 - *L'assistenza religiosa ai prigionieri e agli internati austro-ungarici in Italia (1916-1918)*,
di BALAZS JUHASZ
 - *La Regia Marina all'Esposizione Aviatoria di Amsterdam (1919)*
di ANDREA RIZZI
 - *La cooperazione militare italo-sovietica negli anni Trenta. Un inedito diario della missione navale sovietica del 1932*
di IGOR O. TYUMENTSEV
 - *Diplomazia aeronautica ed esportazioni. Il ruolo delle missioni estere della Regia aeronautica*
di BASILIO DI MARTINO
 - *Greece and the Defense of Crete*
by GEORGES YIANNIKOPOULOS
 - *Dead and missing Slovenes in the Italian armed forces and as prisoners of war during the Second World War: questionnaires on sources, numbers, names*
by IRENA URŠIČ
 - *L'ultima vittoria della difesa contraerei: fronte del Golan, 1973*
di RICCARDO CAPPELLI
 - *The Turan Army. Opportunities for a new military cooperation led by Turkey*
by DÁVID BIRÓ
 - *The legal regime of the exclusive economic zone and foreign military exercises or maneuvers*
by EDUARDO CAVALCANTI DE MELLO FILHO
-

Documents

- *Le insidie dei palloni aerostatici*
di FILIPPO CAPPELLANO e LIVIO PIERALLINI
 - *The Italian Army in the Second World War: A Historiographical Analysis*
by SIMON GONSALVES
-

Reviews

- CHARLES E WHITE, *Scharnhorst. The Formative Years 1755-1801* [by MARTIN SAMUELS]
- BASILIO DI MARTINO, PAOLO POZZATO, ROTONDO, *La zampata dell'orso. Brusilov 1916* [di GASTONE BRECCIA]
- ELIZABETH COBBS, *The Hello Girls. The America's First Female Soldiers* [di PAOLO POZZATO]
- IGNAZ MILLER, *1918. Der Weg zum Frieden* [di PAOLO POZZATO]
- EZIO FERRANTE, *Il grande ammiraglio Paolo Thaon di Revel* [di MARCELLO MUSA]
- PIERPAOLO BATTISTELLI, *La guerra dell'Asse. Strategie e collaborazione militare di Italia e Germania, 1939-1943* [di FILIPPO CAPPELLANO]
- RICHARD CARRIER, *Mussolini's Army Against Greece* [di PIERO CROCIANI]
- E. DI ZINNO, RUDY D'ANGELO, *I Generali italiani di Rommel in Africa Settentrionale* [di LUIGI SCOLLO]
- MAGNUS PAHL, *Monte Cassino 1944. Der Kampf um Rom und seine Inszenierung* [di PAOLO POZZATO]
- S. L. A. MARSHALL, *Uomini sotto il fuoco* [di PAOLO POZZATO]
- CLARETTA CODA E GIOVANNI RICCABONE, *La Battaglia di Ceresole Reale 1944* [di ROBERTO SCONFENZA]
- CLARETTA CODA, *Helpers & POW. I prigionieri di guerra alleati* [di ROBERTO SCONFENZA]
- THOMAS EDWIN RICKS, *The Generals. American Military Command from World War Two to Today* [di MATTEO MAZZIOTTI DI CELSO]
- CARMELO BURGIO, *Da Aosta alla Sicilia* [di ANTONINO TERAMO]
- GIULIANO LUONGO (cur.), *Neutralità e Neutralità armata* [di GIULIA DE ROSSI]
- LEONARDO TRICARICO e GREGORY ALEGI, *Ustica, un'ingiustizia civile* [di VIRGILIO ILARI]